



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI

**Bundesamt für Kultur BAK**



# Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse (PICS)

25.4.2016



# Contenu de la présentation

1. But du PICS
2. Impact du PICS pour le financement des films
3. Critères d'admission
4. Calcul du coût imputable
5. Procédure



# But du PICS

La promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse (PICS) met l'accent sur les *coproductions* entre la Suisse et l'étranger. Elle s'adresse à des projets de films qui peuvent obtenir le statut de film suisse ou de coproduction officielle et obtiennent un *effet supplémentaire* en Suisse.

Le PICS est doté de 3 millions de francs en 2016 et de 6 millions de francs de 2017 à 2020.



# Principes du soutien

- Le PICS soutient les films pour des coûts imputables avec un taux de 20% à 40% jusqu'à un plafond de 600 000 francs.
- Le PICS est cumulable avec l'aide sélective et Succès Cinéma (règle de 70%).
- Il permet donc à améliorer le financement d'une manière significative ou de remplacer un financement majeur (OFC, TV, régional) majeur.



# Financement des coproductions minoritaires

<b>Coût total</b>		<b>4 200 000</b>
Financement suisse		700 000
OFC sélectif	200 000	
SSR pacte	130 000	
Cinéforum	60 000	
autre	310 000	
avec PICS	140 000	840 000

*Financement typique d'un film romand 2012-2014*



# Financement des coproductions avec réalisateur suisse

<b>Coût total</b>		<b>3 400 000</b>
Financement suisse		1 900 000
OFC sélectif	680 000	
SSR pacte	280 000	
Cinéforum	570 000	
autre	370 000	
avec PICS	380 000	2 280 000

*Financement typique d'un film romand 2012-2014*



# Financement des films suisses

<b>Coût total</b>		<b>2 200 000</b>
OFC sélectif	750 000	
SSR pacte	200 000	
Cinéforum	490 000	
autre	760 000	
avec PICS	400 000	2 600 000

*Financement typique d'un film romand 2012-2014*



# Triple impact du PICS

- La collaboration artistique sur les coproductions minoritaires devient plus intense
- La liberté artistique des réalisateurs suisses sur les coproductions majoritaires est mieux assurée
- Le financement des films suisses pourra être plus ambitieux.





# Critères d'admission

Critère	Fiction	Documentaire
Budget global minimal	2 500 000	500 000
Coût imputable minimal	400 000	200 000
Jours de tournage	5	-
Coproductions	officielle	officielle
Dépenses en Suisse pour les films suisses	80%	60%

*Le PICS s'adresse au longs métrages avec exploitation première cinéma/festival/VOD. Les films de télévision ne s'ont pas admis.*

*Les films d'animation sont considérés comme des films de fiction.*

*Les critères d'admission doivent être remplis au moment du décompte également.*



# PICS ne s'adresse pas à tous les films

- L'impact économique doit être significatif et il y a donc un seuil minimal et pour le budget et pour les coûts imputables.
- Les 5 jours de tournage représentent typiquement une durée utile de 15 minutes, et doivent être planifiés en cohérence avec l'histoire à raconter.
- Dans sa stratégie de coproduction et dans le contexte des contraintes externes, la production suisse peut mettre l'accent sur les techniciens et acteurs ou la post-production.



# Calcul des coûts imputables

Il faut bien comprendre la différence entre trois termes dont on donnera les définitions:

- Dépenses du producteur suisse
- Dépenses en Suisse
- Coûts imputables pour le PICS



# Dépenses du producteur suisse

Les dépenses du producteur suisse sont les dépenses artistiques, techniques et logistiques qui sont payées par le producteur suisse.

Les dépenses du producteur suisse correspondent à la colonne producteur suisse du devis.

Les accords de coproduction sont applicables.



# Dépenses en Suisse

Les dépenses en Suisse sont les dépenses pour les coûts artistiques, techniques et logistiques payées par le producteur suisse dont les prestataires *habitent ou siègent en Suisse* au moment de la prestation.

*Exemple: Le salaire d'une réalisatrice suisse qui habite à Berlin n'est pas une dépense en Suisse.*



# Coûts imputables pour le PICS

Les coûts imputables sont les dépenses pour des coûts artistiques, techniques et logistiques payées par le producteur suisse dont les prestataires *habitent ou siègent en Suisse* au moment de la prestation et

- dont la prestation a été faite *après la demande*
- dont la prestation est destinée *exclusivement* au projet du film et
- qui sont payé à des *tiers* qui sont *indépendants* du producteur.



## Budget global

### Dépenses du producteur suisse

Dépenses en Suisse		
	<i>avant</i>	<i>après demande</i>
<i>propre coût</i>		
<i>prestataire tiers</i>		Coûts imputables PICS



Poste	Libellé	Eligible	Taux	Exceptions
1000	Scénario et droits	Non		(1) (2)
2000	Personnel	Oui	20%	(3) (4)
3000	Interprétation	Oui	20%	(4)
4000	Charges sociales	Oui	20%	
5000	Décor et costumes	Oui	20%	
6000	Défraiements	Oui	20%	(5)
7000	Moyens techniques	Oui	40%	
8000	Laboratoire	Oui	40%	
9000	Assurances	Non		(6)
	Frais généraux / Imprévus	Non		





Poste	Libellé	Eligible	Taux	Exceptions
1000	Scénario et droits	Non		(1) (2)
2000	<p>(1) Scénario, droits et notamment droits de musique ne sont pas imputables. Une composition originale par contre pourrait être imputable.</p> <p>(2) Le scénario est imputable jusqu'à 3% du budget global ou 50'000 francs, si le film ne bénéficie pas de l'aide sélective de l'OFC.</p> <p>Pour le reste, ces prestations sont considérées comme préparations et ne sont pas imputables si le film bénéficie de l'aide sélective (car déjà couvertes par l'avance de préparation).</p>			
3000				
4000				
5000				
6000				
7000				
8000				
9000				
		Frais généraux / imprévus	NON	



Poste	Libellé	Eligible	Taux	Exceptions
1000	Scénario et droits	Non		(1) (2)
2000	Personnel	Oui	20%	(3) (4)
3000				<p>(3) Le salaire du producteur n'est pas imputable. Si le film ne bénéficie pas de l'aide sélective de l'OFC, il est imputable jusqu'à 5% du budget global ou 50 000 francs.</p> <p>(4) Le total des coûts pour la réalisation et les acteurs est imputable jusqu'à 15% du budget global.</p>
4000				
5000				
6000				
7000	Moyens techniques	Oui	10%	
8000	Laboratoire	Oui	40%	
9000	Assurances	Non		(6)
	Frais généraux / Imprévus	Non		



Poste	Libellé	Eligible	Taux	Exceptions
1000	Scénario et droits	Non		(1) (2)
2000	Personnel	Oui	20%	(3) (4)
3000	Interprétation	Oui	20%	(4)
4000	(4) Le total des coûts pour la réalisation et les acteurs est imputable jusqu'à 15% du budget global.			
5000				
6000	Défraiements	Oui	20%	(5)
7000	Moyens techniques	Oui	40%	
8000	Laboratoire	Oui	40%	
9000	Assurances	Non		(6)
	Frais généraux / Imprévus	Non		



Poste	Libellé	Eligible	Taux	Exceptions
1000	Scénario et droits	Non		(1) (2)
2000	Personnel	Oui	20%	(3) (4)
3000	Interprétation	Oui	20%	(4)
4000	Charges sociales	Oui	20%	
5000	Décor et costumes	Oui	20%	
6000	Défraiements	Oui	20%	(5)
7000	(5) Les voyages des acteurs depuis et vers la Suisse ne sont pas imputables.			
8000				
9000	Assurances	Non		(6)
	Frais généraux / Imprévus	Non		



Poste	Libellé	Eligible	Taux	Exceptions
1000	Scénario et droits	Non		(1) (2)
2000	Personnel	Oui	20%	(3) (4)
3000	Interprétation	Oui	20%	(4)
4000	Charges sociales	Oui	20%	
5000	Décor et costumes	Oui	20%	
6000	Défraiements	Oui	20%	(5)
7000	Moyens techniques	Oui	40%	
8000	Laboratoire	Oui	40%	
9000	Assurances	Non		(6)

(6) La TVA non récupérable est imputable aux taux de la prestation de base.



# Principe de la gestion économique

Les tarifs des prestations doivent être conformes aux règles et conventions des associations et usuels dans la branche.



Poste	Libellé	Coût CH	PICS 20%	PICS 40%
1000	Scénario et droits	190 000	30 000	
2000	Personnel	750 000	670 000	
3000	Interprétation	180 000	170 000	
4000	Charges sociales	110 000	100 000	
5000	Décor et costumes	100 000	90 000	
6000	Défraiements	260 000	240 000	
7000	Moyens techniques	200 000		180 000
8000	Laboratoire	80 000		70 000
9000	Assurances	70 000		
	FG / Imprévus	340 000		
	TOTAL	2 200 000	1 300 000	250 000
	Taux PICS		260 000	100 000
	Soutien PICS			<b>360 000</b>
	Soutien garanti (80%)			288 000

*Devis typique d'une coproduction majoritaire romande 2012-2014*



# Procédure

- Il n'y a pas de délais. Les demandes peuvent être faites toute l'année.
- Le premier pas est de prendre *rendez-vous* avec l'OFC pour venir nous présenter le projet et pour clarifier les questions.
- Des rendez-vous sont possibles le mardi et le jeudi.





# Demande de soutien

- La demande est possible quand 75% du budget global est financé.
- Il faut utiliser la Förderplattform (FPF)
- Elle contient
  - Le devis
  - Le plan de financement et les preuves de financement
  - Le plan de tournage provisoire (avec lieux)
  - La liste des dépenses déjà connues



# Devis

## Le devis a trois colonnes supplémentaires

GAGEN				Ausgaben ausländ. Produzent	Ausgaben Schweizer Produzent	Total CHF	Ausgaben in der Schweiz	Ausgaben FiSS 20%	Ausgaben FiSS 40%
III. DARSTELLER									
3.1									
Hauptrollen				Total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Anzahl   Dreht age	Tagesgage			Total			
3100		0	0		0.00	0.00			
3101					0.00	0.00			
3102					0.00	0.00			
3103					0.00	0.00			
3104					0.00	0.00			
3105					0.00	0.00			



# Liste des dépenses

**Ausgabenliste FiSS**

Filmtitel: ..... Ort, Datum: .....

Schweizer Produzent: .....

ausländischer (Ko)Produzent 1: ..... Unterschrift: .....

ausländischer (Ko)Produzent 2: .....

Regie: .....

Phase: Gesuch / Auszahlungsgesuch / Abrechnung (zutreffendes unterstreichen) .....

1	2	3	3	5	6	7	8
Budgetposten	Firma / Angestellter	MWST/AHV-Nummer	Kanton	Erster Tag	Letzter Tag	Ausgabe in Franken zu 20%	Ausgabe in Franken zu 40%
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....



# Liste des dépenses

- La liste des dépenses est un tableau de synthèse:
  - A la demande, la production annonce les dépenses importantes qu'elle compte faire
  - A la décision, le tableau résume les contrats soumis avec le dossier.
  - Au décompte, la production indique les dépenses importantes effectives.
- La liste des dépenses servira à mesurer l'impact économique du PICS.



# Lettre d'intention

- L'OFC examine la demande et fixe un montant de soutien avec une lettre d'intention.
- Le montant de soutien ne pourra pas être augmenté ultérieurement.
- Seul 80% du montant de soutien est garanti (montant à reporter dans le plan de financement).
- Le producteur mettra le 20% restant en participation salaire producteur et frais généraux. Des apports en espèces ne sont pas compensables.



# Décision et paiement

- La demande de paiement est faite en même temps que celle pour l'aide sélective et Succès Cinéma.
- Un examen formel doit être fait pour la reconnaissance provisoire de coproduction ou pour le certificat provisoire de film suisse.
- Le producteur doit fournir des contrats signés pour 70% des coûts éligibles.
- L'OFC paie en première tranche la moitié du montant garanti.



# Changements importants

- Comme pour l'aide sélective, le producteur doit informer l'OFC sur les changements importants pendant ou après le tournage.
- Des changements sont possibles selon les principes d'équivalence, mais si les coûts ne sont plus imputables, le montant de soutien baissera.
- Les critères d'admission ne peuvent pas être touchés (attention aux jours de tournage et aux seuils).



# Décompte

- Pour tous les projets avec soutien PICS, le producteur doit présenter un décompte vérifié par une fiduciaire indépendante.
- Le producteur envoie le décompte vérifié et la liste des dépenses à l'OFC en même temps que pour l'aide sélective et Succès Cinéma.
- Une fiduciaire mandaté par l'OFC vérifie la véracité des coûts imputables chez le producteur et envoie une recommandation à l'OFC.





## Deuxième tranche

- A partir de la recommandation de la fiduciaire, l'OFC détermine si le montant de soutien reste ou doit être diminué.
- Le montant garanti sera 80% du montant de soutien déterminé.
- L'OFC paie le solde du montant garanti.



# Troisième tranche

- En décembre de chaque année, l'OFC calcule l'assiette disponible pour la troisième tranche en fonction de
  - l'enveloppe budgétaire de l'année
  - des premières et deuxièmes tranches payées durant l'année.
- La troisième tranche de 0% à 20% est payée fin décembre.



# Tout savoir sur le PICS

<http://www.bak.admin.ch/pics>



Merci pour l'attention